

RAPPORT D'ACTIVITE de la section 34 du CNU Astronomie et Astrophysique

2016

I. Compte rendu de la session de qualification

La désignation des rapporteurs s'est faite à la suite de l'élection du bureau de la nouvelle section le 25 novembre 2015.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'IAP, salle du conseil le 9 février 2016 puis à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil le 10 février 2016.

La séance commence par une introduction générale du président pour cette première réunion de la nouvelle section. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité. En fin de réunion une discussion est engagée sur une modification éventuelle des critères affichés pour l'obtention de la qualification sur le site du ministère ainsi que sur celui de la section. Une clarification et une meilleure articulation des textes est opérée qui sera mise en ligne pour la session 2017 de qualification

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 93 inscriptions initiales:

- 69 qualifiés,
- 5 non qualifiés,
- 2 hors section,
- 16 dossiers non parvenus aux rapporteurs
- 1 dossier déjà qualifié

Le taux de qualification est donc de 74% pour les candidatures et de 90% pour les dossiers reçus.

Sur 18 candidates (19% du total des inscriptions), 2 n'ont pas envoyé de dossier, 2 n'ont pas été qualifiées, et un dossier a été jugé hors section.

Professeurs :

Sur 18 inscriptions initiales:

- 13 qualifiés,
- 2 non qualifiés,
- 1 hors section
- 2 dossiers non parvenus

Le taux de qualification est donc de 72% des candidatures et de 81% des dossiers parvenus.

Il y a une seule candidate sur les inscriptions, qui n'a pas été qualifiée.

Reprenant la procédure de la section précédente, nous avons envoyé un message à chaque candidat pour lui rappeler comment constituer son dossier ainsi que les liens avec les sites de la section 34. Cela contribue probablement au fort taux de qualification enregistré par la section, les dossiers soumis correspondant au mieux aux critères publiés par la section

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le novembre pour la désignation des rapporteurs pour la session de qualifications 2017.

II. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade et de CRCT

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 11 avril 2016 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes de CRCT et les avancements de grade.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, les 17 et 18 mai 2016.

Avancement de grade

Il est rappelé en début de séance, que malgré l'instance de la CPCNU auprès du ministère, aucune solution n'a été trouvée pour les avancements de grade des établissements à effectifs restreints. Le contingent local de ces établissements est reversé dans le contingent national et banalisé. Tout au plus pour cette année, le ministère indique dans chaque section le ratio du nombre de promovables de ces établissements sur le nombre total de promovables. On notera cette année un poste de plus qu'habituellement pour les passages PR2->PR1 (3 contre 2) et PR1->PREX1 (2 au lieu d'1). On remarquera aussi le faible taux de dossiers de professeurs PR1 postulant à la classe exceptionnelle.

Le nombre de promotions disponibles pour la section est, en 2016, réparti comme suit :

Avancement de grade	Nombre de promotions CNU en 2016	Nombre de promovables (nombre de femmes)	Nombre de dossiers parvenus (nombre de femmes postulant)
MCF CN vers HC	2	27(4)	6 (0)
PR2 vers PR1	1	25 (2)	10 (0)
PR1 vers PREX1	1	24 (7)	6 (2)
PREX1 vers PREX2	1	12 (1)	2 (0)

CN : classe normale ; HC : hors classe ; PR2 : professeur 2^{ème} classe ; PR1 : professeur 1^{ère} classe ; PR EX1 : professeur classe exceptionnelle 1^{er} échelon ; PR EX2 : professeur classe exceptionnelle 2^{ème} échelon.

L'observatoire de Paris est un établissement à effectifs restreints et ne peut donc pas attribuer de promotion locale. Le contingent local des établissements à effectifs restreints est reversé dans le contingent national et banalisé. La situation communiquée par le ministère est la suivante :

	Candidats dans établis à effectifs restreints	Possibilités de promotions	
		Total	dont établis à effectifs restreints
Section 34			
Accès à MCF HC	1	2	0,2
Accès à PR 1C	1	1	0,0
Accès à PR CE1	1	1	0,1
Accès à PR CE2	0	1	0,0

A l'issue de la session et après un vote formel sur chacun des grades, ont été proposés, à l'unanimité des présents, à l'avancement de grade sur le contingent national pour la section 34 les candidats dont les noms suivent.

Maître de conférences classe normale -> Maître de conférences hors classe :

- Yannick COPIN
- Vincent LEBRUN

Professeur 2e classe -> professeur 1ère classe :

- Christophe SAUTY

Professeur 1ère classe -> professeur classe exceptionnelle 1er échelon :

- Magali DELEUIL

La section n'a pas souhaité proposer de promotion PREX1 → PREX2. Sur les deux dossiers examinés, l'un a été jugé hors section et la section n'a pas trouvé dans le second dossier tous les éléments nécessaires lui permettant de se prononcer sur les différentes missions d'un professeur des universités.

C.R.C.T. (congé pour recherche et conversion thématique)

La section n'a disposé que de 6 mois (un semestre à attribuer) pour 9 demandes, le facteur de pression est donc très élevé. Le CRCT devrait être un droit au congé sabbatique, comme cela se pratique dans de nombreux pays.

Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Un semestre est attribué à Sandrine BOTINELLI.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 10 mai 2016 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes des PEDR.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, le 16 septembre 2016.

Avis sur les demandes de PEDR

27 dossiers ont été reçus : 13 de professeurs dont 1 femme et 14 de maîtres de conférences dont 3 femmes.

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été identifiée par la section précédente pour aider à l'évaluation du dossier, cette liste a également servi de base à la discussion.

Après examen des dossiers de maîtres de conférences puis de professeurs, ces derniers ont été classés selon la répartition demandée par le ministère, l'effectif féminin étant donné entre parenthèse:

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 2 professeurs, 3 (2) maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 4 professeurs, 4 (1) maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 7 (1) professeurs , 7 maîtres de conférences.

La grille d'évaluation mise en place par la section précédente et qui a servi de point de départ à cette session est discutée en fin de séance. La version modifiée sera mise en ligne avant la composition des dossiers de la prochaine session.

IV. Session de suivi de carrière

La section CNU 34 précédente a été volontaire pour être section pilote dans la phase expérimentale de la mise en place du suivi de carrière.

A la demande du ministère, la nouvelle section a accepté de continuer cette phase expérimentale à la suite d'un vote où sur 22 participants, 17 ont voté pour et 5 contre. Nous nous sommes engagés à analyser les dossiers soumis par nos collègues concernés qui désiraient participer à cette expérimentation, sur la stricte base du volontariat.

Le message suivant a été posté sur le site de la section :

La section 34 a débattu et voté sur le prolongement de l'expérimentation du suivi de carrière. Le vote a été majoritairement pour continuer l'expérimentation, donc la section 34 continuera d'être section pilote pour cette année 2016-17. Cependant il a été exprimé le souhait que ce suivi de carrière expérimental soit basé sur une démarche volontaire de nos collègues qui désirent déposer un dossier. Nous souhaitons donc qu'il soit clairement spécifié aux collègues concernés le caractère non obligatoire de ce suivi de carrière expérimental.

Aucun dossier de suivi de carrière n'a été transmis à la section 34 pour 2016.